



OFFRE SPÉCIFIQUE AISMT36

1° Offre spécifique à Destination des Travailleurs Indépendants

Dans le cadre de la loi du 2 août 2021, les travailleurs indépendants peuvent désormais bénéficier des prestations proposées par l'AISMT36. Notre offre spécifique a été conçue pour répondre à leurs besoins particuliers en matière de santé au travail.

2° Contenu de l'offre spécifique :

- Une visite médicale avec un consultant de l'AISMT36
- Une intervention du pôle prévention
- Une consultation avec notre psychologue du travail.

L'ensemble de ces prestations est mobilisé en fonction des besoins identifiés du travailleur indépendant.

3° Modalité d'application

L'offre couvre une **année civile** et peut être renouvelée à la demande du travailleur indépendant.

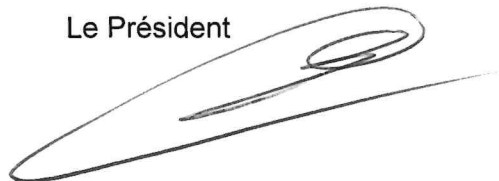
Le travailleur indépendant est informé en novembre de l'année en cours de la fin de son contrat, il reste à sa charge d'informer le service pour le renouvellement de son adhésion.

Le tarif annuel pour l'année 2026 est fixé à **120 €**.

L'AISMT36 accompagne les travailleurs indépendants pour leur permettre de bénéficier d'un suivi adapté et conforme à la réglementation en vigueur.

Jean-François RUDEAUX

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF Rudeaux', written over a horizontal line.